

ACCUEIL DE LOISIRS DE BERTEAUCOURT-LES-DAMES



VACANCES D'AUTOMNE
DU 21 AU 25 OCTOBRE 2024



Chers parents,

Du 21 au 25 octobre 2024, en partenariat avec l'Association PEP80, la commune met en place un accueil de loisirs ouvert aux enfants âgés de 3 ans (déjà scolarisés) à 11 ans inclus. Les enfants de 3 ans ne seront acceptés qu'à la condition d'être déjà scolarisés. Les enfants seront accueillis à l'école de Berteaucourt-les-Dames.

L'accueil aura lieu de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00, avec un service de restauration encadré par l'équipe d'animation. Dans le cadre d'un accueil échelonné, vos enfants peuvent arriver au centre jusqu'à 9h30, cela afin de favoriser le respect de leur rythme biologique. Vous pourrez venir chercher vos enfants à partir de 17h00.

Pour tout renseignement : PEP80 – 03.22.71.78.78 – veronique.thuillier@pep80.fr

TARIFS ET INSCRIPTIONS : les enfants de la commune sont prioritaires

SEMAINE DE VACANCES FORFAIT NON MODULABLE (hors déduction CAF)	Habitants et enfants scolarisés sur la COMMUNE	AUTRES COMMUNES
	FORFAIT 5 JOURS	FORFAIT 5 JOURS
Quotient Familial de 0 à 439	25,00 €	32,00 €
Quotient Familial de 440 à 894	30,00 €	36,00 €
Quotient Familial de 895 et plus	35,00 €	40,00 €
CANTINE : Prix du repas : 3,00 €		



Date limite d'inscription
SAMEDI 12 OCTOBRE 2024
dans la limite des places
disponibles

La CAF de la Somme participe financièrement au Fonctionnement de l'ALSH. Une déduction de 3.50 € /jour/enfant est applicable aux familles dont le Quotient Familial au cours du mois de **JANVIER 2024** est inférieur à 900. Pour toute déduction **veuillez présenter un justificatif.**

Pour inscrire votre enfant* ?

- Déposer en mairie le bulletin de réservation avec **le paiement du forfait et de la cantine (montant global) qui restera du, même en cas d'annulation de la famille (sauf maladie avec justificatif médical) au plus tard le samedi 12 octobre à 12H00.**
- Ou vous présenter à la **permanence d'inscription** qui aura lieu **le samedi 12 octobre de 9h00 à 12h00 à la mairie.**

Pour 2024 merci de joindre au bulletin de réservation le **dossier d'inscription 2024 (disponible en mairie) complété, signé et accompagné de (sauf si votre enfant a participé à l'ALSH des vacances d'hiver et/ou de printemps et/ou d'été) :**

- Un **certificat médical de moins d'un an attestant des vaccinations à jour de l'enfant**, d'aptitude à la vie en collectivité et à la pratique d'activités physiques et sportives, **avec copie des vaccins,**
- Une attestation du dernier quotient familial (CAF—MSA) connu,
- L'attestation d'assurance scolaire en cours ou en responsabilité civile de l'enfant
- Le PAI de votre enfant s'il est concerné,
- En cas de séparation, divorce, copie du jugement concernant les dispositions relatives à la garde de l'enfant. Le parent qui n'a pas la garde habituelle ne pourra en aucun cas exercer son droit de visite sur le centre.

ATTENTION : le dépôt du dossier d'inscription en mairie vous engage à régler le montant du séjour

*** la famille doit être à jour de ses règlements sur les périodes précédentes.**

COUPON D'INSCRIPTION OCTOBRE 2024

ALSH DE BERTEAUCOURT LES DAMES

Merci d'écrire lisiblement !

Madame, Monsieur,

Nom, Prénom.....

Adresse.....

.....

Mail :

Téléphone :

Dernier Quotient familial connu (joindre un justificatif) :.....

Sans ce document le tarif maximum sera appliqué et la déduction de la CAF ne sera pas appliquée.

Régime : CAF MSA

n° (CAF ou MSA) : QF JANVIER 2024 :

J'inscris mon enfant / mes enfants :

Nom Prénom..... Age : Classe 2024/2025 :

Nom Prénom..... Age : Classe 2024/2025 :

Nom Prénom..... Age : Classe 2024/2025 :

Nom Prénom..... Age : Classe 2024/2025 :

MERCİ DE COCHER LES CASES	Semaine du 21 au 25 OCTOBRE				
	L	M	M	J	V
	Présence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
cantine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> PN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**ATTENTION : LE 23 OCTOBRE, LE PIQUE-NIQUE
DOIT ÊTRE FOURNI PAR LA FAMILLE**

Calcul montant inscription :

Habitants de la commune et enfants scolarisés sur la commune :

25 € x enfant(s) =

30 € x enfant(s) =

35 € x enfant(s) =

Cantine :

3 € x Nombre de repas =
.....€

Autres :

32 € x enfant(s) =

36 € x enfant(s) =

40 € x enfant(s) =

Déduction CAF : 3,5 € x Jours =

A PAYER :